

Nomination d'Adrien Taquet, secrétaire d'état en charge de la protection de l'enfance - « Monsieur le ministre, il n'y a pas de temps à perdre, je vous invite en Seine Saint Denis pour prendre la mesure de votre nouveau job. »

Communiqué de presse /

vendredi, 25 janvier 2019

Après des mois de tergiversations, des alertes de l'ensemble des acteurs.rices de la protection de l'enfance et de la justice, un reportage TV alarmiste, un secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance a enfin été nommé.

Le Département de la Seine Saint Denis accompagne plus de 8000 jeunes confié.e.s à l'Aide Sociale à l'Enfance. Les professionnel.le.s de la protection de l'enfance accomplissent chaque jour une mission essentielle du service public par un travail de qualité auprès des enfants et de leurs familles, qui sont souvent en situation de grande souffrance. Il s'agit de protéger et d'accompagner ces jeunes dans la durée et avec bienveillance pour leur permettre de se reconstruire et mener leur vie d'adulte en pleine autonomie.

Le budget de l'ASE du Département a augmenté de 20 millions entre 2018 et 2019, alors même qu'avec 195 euros/habitant.e la Seine-Saint-Denis est déjà de loin le Département qui consacre le plus de moyens à la protection de l'enfance. Cette année, nous créons 800 places d'accueil supplémentaires.

Depuis plusieurs années, je n'ai eu de cesse d'interpeller les pouvoirs publics sur les contraintes budgétaires qui sont les nôtres et les incohérences du système qui fait reposer sur la Seine Saint Denis une grande part de la solidarité nationale. Seul 10% des sommes engagées pour accueillir correctement les Mineur.e.s Non Accompagné.e.s (MNA) et les enfants de retour de Syrie sont compensées par l'État. La Seine Saint Denis accueille aujourd'hui 1400 MNA et notre plateforme d'évaluation est complètement saturée.

Pourtant, avec Frédéric Molossi, vice-président en charge de l'enfance et de la famille, nous continuons de faire toujours mieux et plus pour les enfants et leurs familles en développant des mesures innovantes telles que le placement à domicile, les Services d'Accueil de Jour, l'accueil familial, Etap'Ado, les contrats jeunes majeur.e.s...

Il est temps que l'État s'engage et donne les moyens aux collectivités de mettre en œuvre la Loi de 2016 qui instaure le projet de l'enfant. Il est temps aussi qu'il s'appuie sur les acteurs.rices locaux.ales très engagé.e.s, et sorte de l'immobilisme technocratique dans lequel il est plongé.

La protection de l'enfance doit être une grande cause nationale.
